

**Délibération n° 2018-69 en date du 20 décembre 2018
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
portant modification du tarif des analyses réalisées pour le compte de tiers**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et R. 232-10,

Vu la délibération n° 2018-8 du 8 février 2018 portant tarification des analyses réalisées pour le compte de tiers,

Considérant les nouvelles prestations réalisées par le Département des analyses,

Sur proposition du Directeur du département des analyses,

Décide :

Article 1^{er} – Les tarifs des prestations réalisées par le département des analyses pour le compte de tiers sont fixés suivant les modalités déterminées en annexe à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe à la délibération n° 2018-8 susvisée.

Article 2 – Le secrétaire général peut, en fonction de la durée du contrat, de la nature de la compétition, de la période d'exécution de la prestation ou encore du nombre de prélèvements confiés pour analyse au département des analyses, accorder une remise ne pouvant pas excéder 50% des tarifs de la présente délibération.

Article 3 – La présente délibération est applicable à compter de sa publication sur le site internet de l'Agence, sous réserve des conventions en cours lorsque cette publication interviendra.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 20 décembre 2018.

La Présidente de l'Agence française
de lutte contre le dopage

Signé

Dominique LAURENT

Annexe

Tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier 2019

Prestation / service	Prix par échantillon ou par service * / Unit cost
URINE / Urine	
Analyses conventionnelles En compétition – <i>Full Menu Screen (In competition)</i>	200 €
Analyses conventionnelles Hors compétition – <i>Full Menu Screen (Out of competition)</i>	150 €
EPOs (rEPO, CERA, NESP, ...)	190 €
Insulines - <i>Insulins</i>	150 €
GHRF (GHS, GHRP) + GnRH + Desmopressine	100 €
IRMS (hors confirmation du profil stéroïdien)	Testosterone: 220 € Boldenone, Formestane, Nandrolone:350€
Confirmation du profil stéroïdien - <i>Confirmation of steroid profile</i>	80 €
SANG – Sérum / Blood – Serum	
EPOs (rEPO, CERA, NESP, EPO-Fc, ...)	190 €
Hormone de croissance « hGH » – <i>GH Isoform Method</i>	150 €
Biomarqueurs de l'hormone de croissance (IGF1 – P-III-NP) – <i>hGH biomarkers</i>	150 €
Combinaison des deux méthodes de détection « hGH »: méthode isoforme directe + GH Biomarqueurs– <i>GH Isoform method+ hGH Biomarkers method</i>	260 €
TGF –beta inhibitors (Sotatercept, Luspatercept)	100 €
Sang total – Plasma / Whole Blood–Plasma	
GHRF (GHS, GHRP) + GnRH	110 €
Passeport biologique – <i>Athlete Biological Passport</i>	45 € (Frais supplémentaires en cas de livraison/analyse le WE et jours fériés - <i>Additional fees for Saturdays and Sundays delivery and analysis request</i>)
Synacthen	75 €

***Majoration des tarifs de 50% pour délai rapide (48h à 72h)**
Majoration of 50% for all prices if fast turnaround is needed (48h to 72h)

Analyse de l'échantillon B et autres services - B sample analysis and other services	
Analyse Qualitative/quantitative pour chaque substance interdite (avec tous ses métabolites) – <i>Qualitative/Quantitative analysis for each prohibited substance (with all its metabolites)</i>	300 €
IRMS	700 €
EPO	600 €
Dossier analytique de l'échantillon A ou B - <i>Documentation Package A or B</i>	500 €
Dossier analytique du profil biologique – <i>Documentation Package for BP</i>	150 €
Certificat d'analyse du profil biologique – <i>Certificat ABP Blood Passport</i>	30 €
Stockage d'échantillon – <i>Long Term Sample Storage</i>	30 € par an (flacons A et B)
Services « APMU » pour le profil stéroïdien et hématologique – <i>APMU services (Steroid Profile -Haematological Profile)</i>	5 € par notification
Frais d'huissier de justice (témoin pour l'ouverture du scellé sur le flacon B) – <i>Independant Witness (Bailiff)</i>	300 €